



Conseil d'administration

AVANT-PROJET DE BUDGET 2015

CT/CA-008/2014FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. PRIX APPLICABLES EN 2015
- C. RECETTES
- D. DÉPENSES
- E. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES 2015

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2015

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avant-projet de budget 2015 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Une description des prix du Centre pour l'exercice 2015.
- C. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n°2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprennent les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel. Les recettes comprennent également une subvention de l'Union et une subvention accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.
- D. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- E. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre l'avant-projet de budget pour 2015 et l'avant-projet de programme de travail pour 2015. Elle indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document sont exprimés en euros.

B. PRIX APPLICABLES EN 2015

Les prix proposés pour l'année 2015 demeurent inchangés par rapport à 2014. En juillet 2014, le Centre réalisera, comme il est d'usage, une analyse des coûts semestrielle, avant de procéder à une révision des prévisions pour 2015, laquelle devrait avoir lieu au mois d'août 2014.

Le tableau ci-après présente les prix provisoires applicables en 2015:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	92,00	82,80	115,00	165,60
Modification (prix par page)	180,00	162,00	225,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (<i>Editing</i>) (prix par page)	45,00	40,50	56,25	
Marques (prix par page)	42,03 EUR pour 356 092 pages (accord bilatéral)			
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		
Conseils linguistiques, terminologie		900 EUR par homme/jour		
Contrôle qualité ex-post des traductions de marques	900 EUR par homme/jour (50 % des coûts totaux, accord bilatéral)			

Suppléments

Type de document	Supplément par page, en EUR
Format complexe	15,00
Confidentiel	20,00
Langue non communautaire	10,00

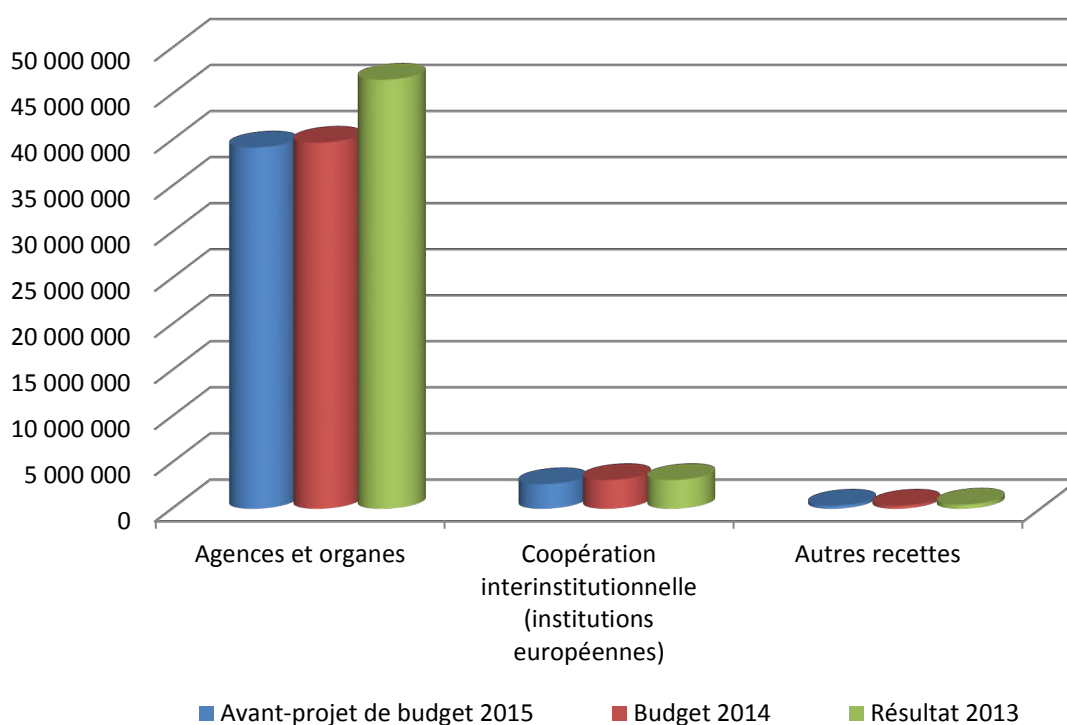
C. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2015 s'élèvent à 45,7 millions d'EUR, répartis comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	39 234 600
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	2 688 100
4. Autres recettes	363 250
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	3 434 350

Les recettes prévues pour le Centre aux titres 1-4 s'élèvent à 42,3 millions d'EUR en 2015, soit une baisse de 2,3 % par rapport aux prévisions pour 2014 et de 15,8 % par rapport aux résultats de 2013. Dans ce contexte, il convient de souligner que le Centre a révisé ses prix pour 2014, en tenant compte de l'excédent résultant des exercices précédents et de la «réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011. Cette révision a eu pour effet une réduction de 5,2 % du prix des traductions standard. Le graphique ci-dessous illustre les variations entre les recettes prévues et les recettes réelles.

Graphique 1 – Recettes par titre et par année, 2013-2015 (titres 1, 3 et 4)



Comme ce fut le cas lors des années précédentes, les clients du Centre ont été invités à fournir leurs estimations en vue de l'établissement de l'avant-projet de budget 2015. Ces prévisions ont été établies à partir des prix fixés en 2014, tels qu'approuvés par le conseil d'administration. Comme souvent s'agissant de prévisions destinées à l'établissement d'un avant-projet de budget, de nombreux clients ont souligné le caractère incertain de leurs prévisions. Sur la base des informations recueillies auprès des clients, les recettes prévues aux titres 1 et 3 s'élèvent à 41,9 millions d'EUR, soit une baisse de 973 000 EUR (2,3 %) par rapport au budget 2014. Pour 14 des clients du Centre, les prévisions sont supérieures à celles de 2014, tandis qu'elles sont moindres pour 18 d'entre eux. Les prévisions demeurent identiques pour 26 clients. Pour bon nombre de ces derniers, le Centre, qui n'a reçu aucune information, a inclus un montant identique à 2014.

Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit d'autres recettes sous la forme d'intérêts bancaires, à hauteur de 120 000 EUR, et d'une subvention d'un montant de 243 250 EUR accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.

Dans l'avant-projet de budget 2015, le Centre a eu recours à la possibilité d'injecter dans les recettes des montants provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 815 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «réserve pour investissements exceptionnels». Ce montant correspond aux dépenses prévues dans le cadre du programme e-CdT en 2015, inscrites au chapitre 32 depuis 2014. Par ailleurs, le Centre a injecté dans les recettes une partie de la «réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011 (2 619 350 EUR). Ce virement équilibre le budget et permet au Centre de proposer les mêmes prix à ses clients et de réduire l'excédent budgétaire, tout en continuant à fournir des services de grande qualité et à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent sur le plan réglementaire. Depuis sa création en 2011, la «réserve pour la stabilité des prix» a été augmentée en 2012 et en 2013. Par ailleurs, elle est partiellement utilisée dans le budget 2014.

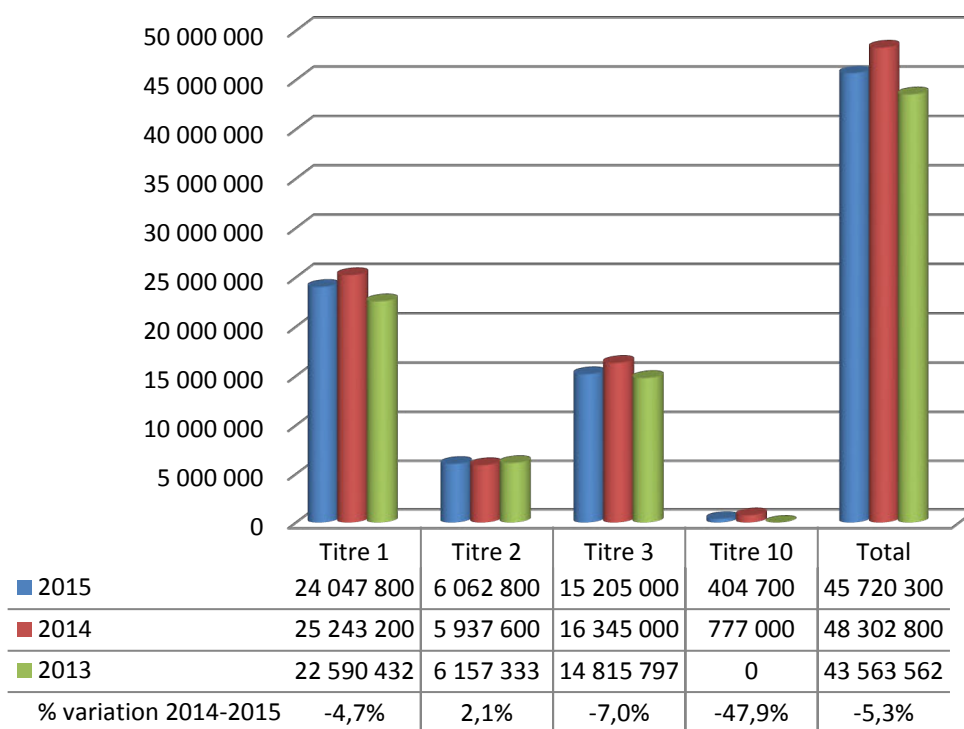
La section E «Activités» et la partie III «État des recettes 2015» contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

D. DÉPENSES

Le Centre a diminué les dépenses prévues aux titres 1 à 3 de 4,7 % par rapport au budget 2014. En général, les réductions ont été rendues possibles: au titre 1, par une estimation du taux de renouvellement du personnel et du temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants; au titre 2, par une prise en compte de l'impact de l'occupation d'un seul bâtiment; et au titre 3, par un réexamen de la nécessité de recourir à des services de traduction externe. Au titre 2 cependant, on observe un changement total, à savoir une augmentation de 2,1 % induite par l'indexation des loyers, par l'incertitude qui plane sur les charges et autres dépenses liées au bâtiment, et par la nécessité d'investir dans des outils et systèmes informatiques permettant de fournir de nouveaux services, plus performants, aux clients du Centre.

Le graphique ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2014 et les résultats 2013.

Graphique 2 – Dépenses par titre et par année, 2013-2015



Titre 1, PERSONNEL

Le budget du titre 1 est inférieur de 4,7 % à celui de 2014. Le nombre total de postes inscrits au tableau des effectifs demeure inchangé, à raison de 203 postes. Toutefois, le Centre, qui a analysé et prévu le taux de renouvellement du personnel et le temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants, n'a donc pas établi le budget en vue d'une pleine mise en œuvre du tableau des effectifs tout au long de l'année 2015. Afin de ne pas courir le risque d'une surestimation des dépenses, et, dès lors, des recettes nécessaires, le budget du titre 1 est délibérément serré en 2015. Lors de l'élaboration du projet de budget pour 2015, le Centre procédera à un nouvel examen du taux de renouvellement du personnel et du taux d'occupation du tableau des effectifs afin de vérifier si le budget actuel est suffisant.

Par rapport à 2014, l'avant-projet de budget 2015 comprend une possibilité d'adaptation des rémunérations de 0,9 % sur six mois. Le budget prévoit également des promotions et l'avancement d'échelon bisannuel dans le grade. Ces trois facteurs expliquent l'augmentation au poste 1100 («Traitements de base») entre 2013 et 2015.

En raison de certains postes devenus vacants en cours d'année, et en vue de remplacer le personnel en congé de longue durée, le budget alloué au personnel contractuel a fait l'objet d'une augmentation par rapport à 2014. Néanmoins, près de la moitié de cette augmentation est compensée par une diminution des crédits affectés au personnel intérimaire. De manière générale, le Centre continuera de convertir, si possible parmi les activités de support, les postes d'agent temporaire et de fonctionnaire en postes d'agent contractuel de longue durée. Par ailleurs, la Commission et le Parlement ont communiqué des prévisions à la baisse pour les postes 1420 et 1630 destinés à la participation au comité des activités sociales et au centre de la petite enfance.

Les adaptations annuelles des rémunérations en 2011 et 2012 n'ont pas été tranchées à ce jour. Faisant suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, et eu égard au fait que la Commission pourrait proposer une adaptation de 0,9 % par an, le Centre a constitué une réserve de crédits équivalant à l'effet des ajustements des dépenses de personnel 2011-2012 sur l'exercice 2015. Ce montant de 404 700 EUR est inscrit au titre 10, poste 10005.

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2 a été augmenté de 2,1 % par rapport à 2014. Les facteurs ayant une influence sur cette augmentation sont les suivants: indexation du loyer du bâtiment, augmentation des services exécutés au centre de données, investissement prévu dans de nouveaux outils et systèmes informatiques permettant de fournir de nouveaux services, plus performants, aux clients du Centre, conformément à l'avant-projet de programme de travail pour 2015. Par ailleurs, étant donné que les charges réelles relatives au bâtiment ne seront connues qu'après une année d'occupation, le Centre a adopté une approche prudente dans la budgétisation de ce type de dépenses. Cette situation a un impact sur les postes 2000 («Location d'immeubles et frais accessoires»), 2020 («Eau, gaz, électricité et chauffage») et 2030 («Nettoyage et entretien»). La nette augmentation observée au poste 2020 («Eau, gaz, électricité et chauffage») par rapport à 2013 s'explique par les conditions locatives préférentielles dont jouissait le Centre lorsqu'il occupait l'un des anciens bâtiments.

Par ailleurs, le Centre a réduit le budget réservé aux services informatiques externes (poste 2120) de près de 5 % par rapport à 2014, et un certain nombre d'autres postes sont également dotés d'un budget inférieur à celui de 2014, en partie du fait du déménagement, et en partie parce que le budget 2014 comprenait des événements ponctuels tels que trois réunions du conseil d'administration et un séminaire à l'intention des traducteurs free-lance.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Les crédits alloués au titre 3 ont diminué de 7,0 % par rapport au budget 2014, et ils ont augmenté de 2,6 % par rapport au résultat 2013. En 2013, les dépenses liées au programme e-CdT ont été inscrites au titre 2, un changement de pratique qui explique l'intégralité de cette augmentation à compter de 2013.

Les crédits affectés au poste 3000, «Prestations de traduction externe», sont inférieurs à ceux de 2014. Le nombre prévu de pages de marques à traduire est inférieur de 10 % à celui de 2014 et de 30 % à celui de 2013, ce qui explique, pour une grande part, la réduction des dépenses prévues. S'agissant des documents, le nombre total de pages prévues est pratiquement identique à ceux de 2013 et de 2014. Néanmoins, les volumes de traductions et de modifications devraient diminuer en 2015, ce qui explique, pour une autre part importante, la réduction des crédits. Les clients annoncent une demande accrue de services de contrôle rédactionnel pour 2015. Or, s'agissant du service

ayant le plus bas coût (tant pour le Centre que pour les clients), cette augmentation a un impact moindre par rapport aux volumes de traduction en baisse.

Le développement du programme e-CdT se poursuit en 2015. Le budget total pour l'année s'élève à 815 000 EUR, contre 937 000 EUR en 2014. Le budget alloué aux services de conseils informatiques liés à ce programme a augmenté de 8,3 %, tandis que le budget destiné au matériel et aux logiciels a été réduit de 86,1 %, étant donné que les principaux achats seront effectués en 2014 et qu'un montant de 29 000 EUR seulement est prévu pour 2015.

Titre 10, RÉSERVES

Le Centre a constitué une réserve de crédits équivalant à l'effet des adaptations des rémunérations pour la période 2011-2012 sur les dépenses de personnel pour 2015. Le montant, qui s'élève à 404 700 EUR, est inscrit au poste 10005, «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige», et correspond à une augmentation de 0,9 % pour chaque année considérée.

E. ACTIVITÉS

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: traduction; 2) Activités de support; 3) Activités externes de promotion; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2015 sont réparties entre les différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1 et 2 sont allouées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Ce calcul tient compte de la répartition des différents types de poste et des différents grades, et, dès lors, des coûts salariaux. Les détails sont exposés dans l'avant-projet de programme de travail 2015 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	65,1 %	73,8 %	33 746 799
Activités de support	25,7 %	15,3 %	6 987 354
Activités externes de promotion	2,3 %	3,5 %	1 587 894
Activités de gestion et de contrôle	6,9 %	6,5 %	2 993 553
Crédits du titre 10 («Réserves») non alloués à une activité		0,9 %	404 700
Total	100 %	100 %	45 720 300

1: ACTIVITÉ DE BASE: TRADUCTION

Le Centre a pour activité de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, la révision et le contrôle rédactionnel de documents, ainsi que la traduction de marques, de dessins ou modèles communautaires et de listes de termes, dans le respect de critères de qualité et de délais de livraison convenus (première priorité stratégique du Centre).

Cette activité mobilise 65,1% des ressources humaines du Centre et consomme 73,8 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à cette activité.

Le tableau ci-après illustre le nombre total de pages et de listes de termes prévues pour 2015 et 2014, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est exposé dans la section III, «État des recettes 2015».

	2015	2014	% 2015-2014
Nombre total de pages prévues	642 293	682 342	-5,9 %
Nombre total de listes de termes prévues*	255 330	139 590	82,9 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	41 238 700**	42 238 500***	-2,4 %

* Y compris les listes de termes et dessins et modèles communautaires. 16 830 des termes en 2015 sont des dessins ou modèles communautaires, et 235 400 sont d'autres termes provenant de l'OHMI.

** Y compris 941 600 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

*** Y compris 500 800 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

2: ACTIVITÉS DE SUPPORT

En tant qu'organisme autonome de l'UE, le Centre a besoin de personnel de support administratif et technique pour exécuter des tâches liées aux ressources humaines, aux marchés publics, à une comptabilité exacte et fiable, aux infrastructures et à la logistique, et, en particulier, pour fournir tout soutien nécessaire à ses activités opérationnelles de base.

Ces activités de support mobilisent 25,7 % des ressources humaines du Centre et consomment 15,3 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 32 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

3: ACTIVITÉS EXTERNES DE PROMOTION

Ces activités visent à promouvoir le Centre et ses services de traduction, essentiellement par une communication avec les clients du Centre et d'autres parties prenantes. Elles relèvent également de la deuxième mission du Centre, à savoir: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction au sein de l'Union grâce à une coopération interinstitutionnelle.

Ces activités mobilisent 2,3 % des ressources humaines du Centre et consomment 3,5 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

4: ACTIVITÉS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

L'encadrement du Centre doit veiller à ce que le statut et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE soient respectés, afin d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité totale.

Ces activités mobilisent 6,9 % des ressources humaines du Centre et consomment 6,5 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice budgétaire 2015	Exercice budgétaire 2014	Exercice budgétaire 2013
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 234 600	39 757 500	46 590 403
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	2 688 100	3 138 400	3 142 164
4	AUTRES RECETTES	363 250	363 250	478 264
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	3 434 350	5 043 650	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	45 720 300	48 302 800	50 210 831
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	24 047 800	25 243 200	22 590 432
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 062 800	5 937 600	6 157 333
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	15 205 000	16 345 000	14 815 797
10	RÉSERVES	404 700	777 000	0
	TOTAL	45 720 300	48 302 800	43 563 562

III. ÉTAT DES RECETTES 2015

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				Les prévisions en termes de volume pour chaque client figurent dans la colonne «Commentaires». Si aucune précision n'est apportée, la prévision concerne la traduction/la révision/le contrôle rédactionnel/la modification de documents.
1 0	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
1 0 0	<i>Versements des agences, offices, institutions et organes</i>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	165 600	300 000	310 685	1 768 pages
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	240 900	245 900	276 125	2 512 pages
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	381 900	343 600	230 802	3 494 pages
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	4 063 100	3 986 200	3 823 962	37 889 pages
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	699 800	700 300	558 344	7 540 pages
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	8 745 500	7 341 100	8 322 618	Documents: 71 941 pages; listes de termes: 235 400 termes; dessins ou modèles communautaires: 16 830 termes; vérification linguistique: 31 803 pages.
1 0 0 6	Marques de l'OHMI	14 966 500	15 906 000	18 726 809	Marques communautaires: 356 092 pages.
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	105 669	1 304 pages
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	258 500	179 000	142 276	2 810 pages
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	515 200	600 700	694 507	5 480 pages
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	30 157 000	29 722 800	33 191 797	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 0 1					
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	97 100	70 900	119 761	1 006 pages
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	615 300	615 300	1 026 498	6 688 pages
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	17 969	
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	352 200	396 400	366 108	3 483 pages
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	166 000	5 000	166 446	1 804 pages
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)	130 100	213 000	78 548	1 382 pages
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	875 000	1 400 000	1 145 500	10 567 pages
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	450 000	450 000	932 565	4 891 pages
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	2 685 700	3 150 600	3 853 395	
1 0 2					
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	70 000	98 800	99 647	761 pages
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	46 400	83 500	57 514	500 pages
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	350 300	305 800	390 081	4 171 pages
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	705 200	599 200	408 288	7 524 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 0 2 4	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	14 600	14 600	22 720	159 pages
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	28 300	110 000	116 121	308 pages
1 0 2 6	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (Chafea)	86 500	86 500	139 995	940 pages
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	6 300	6 300	2 861	69 pages
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	5 000	9 094	54 pages
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 824 900	2 485 900	3 048 557	17 610 pages
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	3 137 500	3 795 600	4 294 878	
1 0 3					
1 0 3 0	Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA)	100 000	160 000	168 107	896 pages
1 0 3 1	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	50 000	50 000	93 193	543 pages
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1 0 3 3	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 100	26 100	49 465	284 pages
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	50 000	34 900	15 479	637 pages
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	10 500	25 900	10 203	117 pages
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	12 900	8 000	8 632	109 pages
1 0 3 7	Entreprise commune Clean Sky	50 100	50 100	30 005	545 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	157 700	149 900	189 768	1 714 pages
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR	32 100	32 100	20 477	349 pages
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	489 400	537 000	585 329	
1 0 4					
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	765 500	749 600	589 610	9 228 pages
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	10 700	10 700	4 462	116 pages
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	19 200	19 200	34 445	209 pages
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	8 500	8 500	14 849	92 pages
1 0 4 4	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	p.m.	p.m.	14 453	
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	448 800	448 800	1 398 136	4 878 pages
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	70 300	86 100	9 027	940 pages
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	150 400	150 400	667 806	1 635 pages
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	253 300	253 300	535 521	2 753 pages
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	746 000	376 200	1 226 365	8 109 pages

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	2 472 700	2 102 800	4 494 674	
1 0 5					
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	80 200	236 600	119 508	1 120 pages
1 0 5 1	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	212 100	212 100	50 822	2 270 pages
	<i>Total de l'article 1 0 5</i>	292 300	448 700	170 330	
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	39 234 600	39 757 500	46 590 403	
	Total du titre 1	39 234 600	39 757 500	46 590 403	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0 0	<i>Subvention de la Commission</i>				Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 2	p.m.	p.m.	0	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0 0	Coopération interinstitutionnelle				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3 0 0 0	Commission européenne	1 081 600	1 310 400	1 681 175	Documents: 10 478 pages; termes: 3 000.
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	684 000	657 400	588 422	
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	431 200	474 800	244 069	6 885 pages
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	30 000	30 000	14 149	326 pages
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	166 000	166 000	83 424	
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 392 800	2 638 600	2 611 239	
3 0 1					
3 0 1 0	Banque centrale européenne	66 800	40 900	22 038	Documents: 750 pages; termes: 100.
3 0 1 1	Médiateur européen	228 500	458 900	508 887	2 760 pages
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	295 300	499 800	530 925	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	2 688 100	3 138 400	3 142 164	
	Total du titre 3	2 688 100	3 138 400	3 142 164	
4	AUTRES RECETTES				
4 0	AUTRES RECETTES				
4 0 0	<i>Intérêts bancaires</i>				Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	Intérêts bancaires	120 000	120 000	228 929	
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	120 000	120 000	228 929	
4 0 1	<i>Remboursements divers</i>				Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	6 085	
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	6 085	
4 0 2	<i>Autres subventions</i>				
4 0 2 0	Subvention du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette subvention annuelle a été accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.
	<i>Total de l'article 4 0 2</i>	243 250	243 250	243 250	
	TOTAL DU CHAPITRE 4 0	363 250	363 250	478 264	
	Total du titre 4	363 250	363 250	478 264	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
5 0 0	<i>Excédent reporté de l'exercice précédent</i>				
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
5 0 1	<i>Virements à partir de réserves des exercices précédents</i>				
5 0 1 0	Virement de la "réserve pour les investissements exceptionnels"	815 000	937 000	0	Les virements de la "réserve pour les investissements exceptionnels" en 2014 et 2015 correspondent aux dépenses inscrites au chapitre 32, "Dépenses relatives au programme e-CdT".
5 0 1 5	Virement de la "réserve pour la stabilité des prix"	2 619 350	4 106 650	0	Le virement de la "réserve pour la stabilité des prix" s'impose en raison de la décision du Centre de baisser les prix de quatre de ses produits en 2014.
5 0 1 6	Virement de la "réserve pour les frais de déménagement"	p.m.	p.m.	0	La "réserve pour les frais de déménagement" a été constituée et utilisée aux fins du déménagement du Centre en 2013.
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	3 434 350	5 043 650	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 5 0	3 434 350	5 043 650	0	
	Total du titre 5	3 434 350	5 043 650	0	
6	REMBOURSEMENTS				
6 0	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
6 0 0	<i>Remboursements aux clients</i>				
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 6	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	45 720 300	48 302 800	50 210 831	

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2015

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1	PERSONNEL				
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				
110	<i>Personnel en activité</i>				
1 1 0 0	Traitements de base	14 095 200	14 613 900	13 198 972	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. L'augmentation observée par rapport à 2013 est due aux promotions et aux avancements d'échelon bisannuels dans le grade. La diminution observée par rapport à 2014 résulte d'une budgétisation plus rigoureuse, qui tient compte du taux de renouvellement du personnel et des postes devenus vacants en cours d'année.
1 1 0 1	Allocations familiales	1 395 000	1 440 800	1 281 975	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 177 300	2 259 200	2 120 714	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	20 200	23 100	23 046	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
	<i>Total de l'article 110</i>	17 687 700	18 337 000	16 624 707	
111	<i>Agents auxiliaires et agents locaux</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 1 1 3	Stagiaires	9 900	13 600	6 640	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1 1 1 5	Personnel contractuel	1 136 000	1 032 600	913 106	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
	<i>Total de l'article 111</i>	1 145 900	1 046 200	919 746	
112	<i>Perfectionnement professionnel du personnel</i>				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	184 800	182 600	172 401	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
	<i>Total de l'article 112</i>	184 800	182 600	172 401	
113	<i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i>				
1 1 3 0	Assurance maladie	479 200	496 900	469 448	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1 1 3 1	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	108 500	112 500	69 234	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	148 800	150 000	115 550	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1 1 3 4	Contribution au régime de pension communautaire	3 054 600	3 571 000	2 902 584	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
	<i>Total de l'article 113</i>	3 791 100	4 330 400	3 556 816	
114	<i>Allocations et indemnités diverses</i>				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1 1 4 1	Frais de voyage pour le congé annuel	252 100	294 000	262 452	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
	<i>Total de l'article 114</i>	253 100	295 000	262 452	
115	<i>Heures supplémentaires</i>				
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires appartenant aux groupes de fonctions AST 1-4 ou AST/SC 1-6 ainsi que par les agents contractuels appartenant aux groupes de fonctions I et II, et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	0	
117	<i>Prestations d'appoint</i>				
1 1 7 1	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1 1 7 5	Intérimaires	247 000	296 600	187 911	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
	<i>Total de l'article 117</i>	247 000	296 600	187 911	
118	<i>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</i>				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	49 700	51 000	55 045	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1 1 8 1	Frais de voyage	11 900	10 900	5 406	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	69 600	62 200	45 699	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que de l'origine des personnes recrutées et des membres du personnel quittant le Centre.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 1 8 3	Frais de déménagement	22 600	30 700	14 095	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	128 900	119 200	110 744	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
	<i>Total de l'article 118</i>	282 700	274 000	230 989	
119	<i>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</i>				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	500	500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
	<i>Total de l'article 119</i>	500	500	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 11	23 592 800	24 762 300	21 955 022	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS				
130	<i>Missions et déplacements</i>				
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	54 000	72 400	50 215	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
	<i>Total de l'article 130</i>	54 000	72 400	50 215	
131	<i>Missions et déplacements liés aux formations</i>				
1 3 1 0	Frais de mission liés aux formations	51 000	35 000	48 062	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
	<i>Total de l'article 131</i>	51 000	35 000	48 062	
	TOTAL DU CHAPITRE 13	105 000	107 400	98 277	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL				
140	<i>Infrastructure à caractère socio-médical</i>				
1 4 0 0	Restaurants et cantines	1 500	p.m.	29 365	Le Centre n'a plus de dépenses de cantine depuis son déménagement en 2013.
	<i>Total de l'article 140</i>	1 500	p.m.	29 365	
141	<i>Service médical</i>				
1 4 1 0	Service médical	45 900	53 000	93 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
	<i>Total de l'article 141</i>	45 900	53 000	93 100	
142	<i>Autres dépenses</i>				
1 4 2 0	Autres dépenses	211 600	212 500	268 972	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 4 2 1	Relations sociales	14 000	14 000	12 696	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents de différentes nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
	<i>Total de l'article 142</i>	225 600	226 500	281 668	
	TOTAL DU CHAPITRE 14	273 000	279 500	404 133	
15	MOBILITÉ				
152	<i>Mobilité</i>				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1 5 2 1	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 15	p.m.	p.m.	0	
16	SERVICES SOCIAUX				
160	<i>Service social</i>				
1 6 0 0	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
162	<i>Autres dépenses</i>				
1 6 2 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	0	
163	<i>Centre de la petite enfance</i>				
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	74 000	91 000	131 500	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Les prévisions pour 2015 ont été soumises par le Parlement européen.
	<i>Total de l'article 163</i>	74 000	91 000	131 500	
164	<i>Aide complémentaire aux handicapés</i>				
1 6 4 0	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<i>Total de l'article 164</i>	1 000	1 000	500	
	TOTAL DU CHAPITRE 16	75 000	92 000	132 000	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION				
170	<i>Réception et représentation</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	2 000	2 000	1 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
	<i>Total de l'article 170</i>	2 000	2 000	1 000	
	TOTAL DU CHAPITRE 17	2 000	2 000	1 000	
19	PENSIONS				
190	<i>Pensions</i>				
1 9 0 0	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 19	p.m.	p.m.	0	
	Total du titre 1	24 047 800	25 243 200	22 590 432	
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT				
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
200	<i>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>				
2 0 0 0	Location d'immeubles et frais accessoires	1 933 700	1 860 000	1 872 297	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 200</i>	1 933 700	1 860 000	1 872 297	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
201	Assurances				
2 0 1 0	Assurances	10 900	12 900	9 906	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
	<i>Total de l'article 201</i>	10 900	12 900	9 906	
202	Eau, gaz, électricité et chauffage				
2 0 2 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	240 700	208 600	90 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes. En 2013, les frais liés à l'un des bâtiments occupés par le Centre ont été inclus dans la location et, partant, inscrits au poste 2000. Les frais réels liés au bâtiment occupé actuellement ne seront connus qu'après une année d'occupation, à savoir début 2015.
	<i>Total de l'article 202</i>	240 700	208 600	90 000	
203	Nettoyage et entretien				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	237 600	219 400	125 934	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
	<i>Total de l'article 203</i>	237 600	219 400	125 934	
204	Aménagement des locaux				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	40 000	40 000	228 243	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparations dans l'immeuble. Le montant élevé en 2013 était dû à l'aménagement du nouveau bâtiment du Centre.
	<i>Total de l'article 204</i>	40 000	40 000	228 243	
205	Sécurité et surveillance des immeubles				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	125 900	208 200	255 267	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux. La diminution en 2015 fait suite à la décision de réduire le nombre d'heures assurées par les services de gardiennage et de sécurité, une mesure qui s'inscrit dans le cadre de la réduction des coûts.
	<i>Total de l'article 205</i>	125 900	208 200	255 267	
206	Acquisition de biens immobiliers				
2 0 6 0	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	0	
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles				
2 0 8 0	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
	<i>Total de l'article 208</i>	p.m.	p.m.	0	
209	Autres dépenses				
2 0 9 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 20	2 588 800	2 549 100	2 581 647	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
21	INFORMATIQUE				
210	<i>Informatique</i>				
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 646 000	1 440 000	1 456 083	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. L'augmentation en 2015 résulte du remplacement des ordinateurs et de l'investissement dans de nouveaux outils et systèmes destinés à fournir de nouveaux services, plus performants, aux clients du Centre.
	<i>Total de l'article 210</i>	1 646 000	1 440 000	1 456 083	
212					
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 104 000	1 160 000	1 413 349	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
	<i>Total de l'article 212</i>	1 104 000	1 160 000	1 413 349	
	TOTAL DU CHAPITRE 21	2 750 000	2 600 000	2 869 432	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES				
220	<i>Installations techniques et matériel bureautique</i>				Les postes budgétaires compris dans cet article ont été fusionnés en 2014 afin de faciliter la gestion budgétaire. Toutes les dépenses liées à l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses, sont couvertes par le poste 2204.
2 2 0 0	Premier équipement	-	-	0	
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	-	-	1 190	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 2 0 4	Matériel bureautique	17 000	17 500	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel que les imprimantes et les photocopieuses. Les crédits prévus pour 2015 sont destinés au remplacement d'anciens projecteurs, écrans, etc. engagé en 2014, et qui doit se poursuivre.
	<i>Total de l'article 220</i>	17 000	17 500	4 190	
221	<i>Mobilier</i>				
2 2 1 0	Premier équipement	20 000	33 000	35 123	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
2 2 1 1	Remplacement	-	-	102 984	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.
2 2 1 2	Entretien, utilisation et réparation	-	-	0	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.
	<i>Total de l'article 221</i>	20 000	33 000	138 107	
223	<i>Parc automobile</i>				
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2 2 3 2	Location de véhicules	22 500	27 500	25 432	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2 2 3 3	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	10 500	10 500	7 725	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
	<i>Total de l'article 223</i>	33 000	38 000	33 157	
225	<i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 2 5 0	Dépenses de documentation et de bibliothèque	20 000	22 000	8 970	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	-	-	4 968	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.
2 2 5 3	Dictionnaires pour traducteurs	-	-	32	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.
	<i>Total de l'article 225</i>	20 000	22 000	13 970	
	TOTAL DU CHAPITRE 22	90 000	110 500	189 424	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT				
230	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	25 000	25 200	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
	<i>Total de l'article 230</i>	25 000	25 200	20 000	
232	<i>Dépenses financières</i>				
2 3 2 0	Frais bancaires	4 500	4 500	3 850	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	4 500	3 850	
233	<i>Frais juridiques</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 3 3 0	Frais juridiques	10 000	10 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	10 000	10 000	
234	<i>Dommages et intérêts</i>				
2 3 4 0	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	0	
235	<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>				
2 3 5 0	Assurances diverses	15 100	15 100	8 844	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	4 000	4 000	1 154	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2 3 5 3	Déménagement des services	6 000	6 000	69 290	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2 3 5 9	Autres dépenses	2 000	1 200	480	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
	<i>Total de l'article 235</i>	27 100	26 300	79 768	
239	<i>Prestations entre institutions</i>				
2 3 9 0	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 3 9 1	Travaux d'interprétation	6 000	6 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE. L'augmentation résulte de la nécessité de mettre à disposition des services d'interprétation à l'occasion d'une conférence à l'intention des contractants externes dans le domaine des services de traduction.
2 3 9 2	Services d'assistance administrative de la Commission	140 600	148 400	146 200	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2 3 9 3	Publications	25 000	25 000	8 609	Ce crédit est principalement destiné à couvrir les coûts de publication du budget, du rapport d'activité et d'autres actions de communication et de promotion des activités du Centre, les coûts découlant de la modification éventuelle du règlement fondateur du Centre en 2014 ainsi que les coûts de publication liés au 20 ^e anniversaire du Centre en 2015.
2 3 9 4	Diffusion	15 000	5 000	3 673	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients, y compris les coûts liés à la modification éventuelle du règlement fondateur du Centre et à la célébration du 20 ^e anniversaire du Centre en 2015.
	<i>Total de l'article 239</i>	186 600	184 400	158 482	
	TOTAL DU CHAPITRE 23	253 200	250 400	272 100	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS				
240	<i>Affranchissement</i>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	39 800	39 800	39 191	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	<i>Total de l'article 240</i>	39 800	39 800	39 191	
241	<i>Télécommunications</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 4 1 0	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	180 000	192 000	142 552	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
	<i>Total de l'article 241</i>	180 000	192 000	142 552	
	TOTAL DU CHAPITRE 24	219 800	231 800	181 743	
25	FRAIS DE RÉUNIONS				
250	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	7 500	10 000	1 539	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
	<i>Total de l'article 250</i>	7 500	10 000	1 539	
255	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i>				
2 5 5 0	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	888	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante. L'avant-projet de budget 2015 prévoit des montants pour le 20 ^e anniversaire du Centre et une réunion du réseau des points de contact pour la traduction auprès des clients.
	<i>Total de l'article 255</i>	20 000	20 000	888	
	TOTAL DU CHAPITRE 25	27 500	30 000	2 427	

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
26	GOUVERNANCE DU CENTRE				
260	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 6 0 0	Réunions du conseil d'administration	20 000	30 000	12 878	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
	<i>Total de l'article 260</i>	20 000	30 000	12 878	
261	<i>Organisation des réunions du conseil d'administration</i>				
2 6 1 0	Organisation des réunions du conseil d'administration	3 500	4 500	2 130	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 261</i>	3 500	4 500	2 130	
265	<i>Travaux d'interprétation</i>				
2 6 5 0	Travaux d'interprétation	85 000	106 300	45 552	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 265</i>	85 000	106 300	45 552	
	TOTAL DU CHAPITRE 26	108 500	140 800	60 560	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION				
270	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
2 7 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	25 000	0	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	25 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 27	25 000	25000	0	
	Total du titre 2	6 062 800	5 937 600	6 157 333	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE				
300	<i>Prestations de traduction externe</i>				
3 0 0 0	Prestations de traduction externe	13 680 000	14 703 000	14 194 068	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et la vérification linguistique d'originaux, ainsi que la terminologie, la traduction et la révision de listes de termes.
	<i>Total de l'article 300</i>	13 680 000	14 703 000	14 194 068	
	TOTAL DU CHAPITRE 30	13 680 000	14 703 000	14 194 068	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
310	<i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i>				
3 1 0 0	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	710 000	705 000	621 729	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
	<i>Total de l'article 310</i>	710 000	705 000	621 729	
	TOTAL DU CHAPITRE 31	710 000	705 000	621 729	
32	DÉPENSES LIEES AU PROGRAMME E-CDT				
320	<i>Dépenses liées au programme e-Cdt</i>				
3 2 0 0	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	1 000	3 000	-	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme e-CdT.
3 2 0 1	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-Cdt	5 000	5 000	-	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3 2 0 2	Dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT	29 000	209 000	-	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel et aux logiciels relatifs au programme e-CdT. L'importante diminution depuis l'exercice précédent résulte du fait que les principaux investissements ont été réalisés en 2014, tandis que l'avant-projet de budget 2015 ne couvre que des frais de maintenance et de location.
3 2 0 3	Conseils dans le domaine informatique se rapportant au programme e-Cdt	780 000	720 000	-	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme e-CdT.
	<i>Total de l'article 320</i>	815 000	937 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 32	815 000	937 000	0	
	Total du titre 3	15 205 000	16 345 000	14 815 797	
10	RÉSERVES				
100	CRÉDITS PROVISIONNELS				

Titre Chapitre Article Poste	Libellé	Avant-projet de budget 2015	Budget 2014	Résultats 2013	Commentaires
1000	<i>Crédits provisionnels</i>				La réservation finale des crédits est effectuée dans les comptes définitifs. Le résultat 2013 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
10 0 0 3	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve constituée en 2011 aux fins de la stabilité des prix.
10 0 0 4	Réserve pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 67 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
10 0 0 5	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	404 700	777 000	0	En 2015, la réserve est augmentée d'un montant destiné à compenser l'impact d'une augmentation des rémunérations de 0,9 % pour 2011 et de 0,9 % pour 2012 sur les dépenses de personnel de 2015. Il n'y aura pas d'adaptation des rémunérations pour 2013 et 2014. L'impact d'une éventuelle adaptation des rémunérations en 2015 est comprise dans le titre 1, et l'adaptation a été estimée à 0,9 % pour les mois de juillet à décembre.
10 0 0 6	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été réservé pour couvrir les investissements exceptionnels pour la période 2013-2015.
10 0 0 7	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été créée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013, et elle a été utilisée en 2013.
	<i>Total de l'article 1000</i>	404 700	777 000	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 100	404 700	777 000	0	
	Total du titre 10	404 700	777 000	0	
	TOTAL GÉNÉRAL	45 720 300	48 302 800	43 563 562	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2013		2014		2015	
	Pourvus au 31.12.13*		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	0
AD 14	1	0	1	0	1	1
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	4	3	10	4	11	6
AD 11	9	8	9	8	10	7
AD 10	9	6	8	6	7	5
AD 9	1	7	3	11	2	12
AD 8	6	4	8	7	9	10
AD 7	6	20	2	24	2	21
AD 6	5	13	4	19	3	25
AD 5	2	26	0	12	0	5
TOTAL AD	43	87	45	92	45	92
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	1	1	2	1
AST 8	5	0	4	0	4	0
AST 7	2	3	2	3	2	3
AST 6	2	2	2	2	1	3
AST 5	2	6	2	12	2	13
AST 4	2	12	3	14	3	16
AST 3	1	18	0	13	0	9
AST 2	0	4	0	7	0	7
AST 1	0	3	0	0	0	0
TOTAL AST	14	49	14	52	14	52
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	0	0	0
TOTAL	57	136	59	144	59	144
TOTAL PERSONNEL	193		203		203	

* Une lettre d'offre pour un poste d'agent temporaire de grade AD 5 a été envoyée en novembre 2013, mais n'est pas incluse dans ce tableau.